

Nombre de Membres	Afférents au Conseil Municipal : 15	En exercice : 15	Qui ont pris part à la délibération : 14
-------------------	-------------------------------------	------------------	--

Date de la Convocation : 12.09.2022

Date d'affichage : 19.09.2022

Délibération n° : 23/2022

Séance du 16 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le seize septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jacques NICOLAÏ, Maire.

Présents : M. BARTOLI Paul Joseph ; Mme BLONDIO-MONDOLONI Virginie ; M ETTORI Maurice ; M. GIACOMINI Jean-Marc ; M. NICOLAÏ Jacques ; M. OLIVESI Jean-François ; M GUIDERDONI Jean-François Pierre ; M. BRETON Daniel ; Mme FABIANI ép. MARCAGGI Simone ; Adeline ; Mme COLONNA D'ISTRIA ép. PARLA Jacqueline ; M. MACCIONI Louis ; M. SANTONI François

Représentés : ; M. FERRANDINI François par M. Jacques NICOLAÏ - Mme ARRII Andréa par M. OLIVESI Jean-François

Absents: M. CARLOTTI Patrick Joseph-Marie

Secrétaire : M. OLIVESI Jean-François

Le Maire informe les membres présents que le Conseil municipal prévu initialement le vendredi 9 septembre 2022 n'ayant pu se tenir faute de quorum, l'assemblée de ce jour délibère valablement sans condition de quorum.

Objet de la délibération : création d'une place publique et aménagement du parvis et des abords de l'église Annunciata Demande de subventions

Délibération n°23/2022

Le Maire expose :

Le projet d'aménagement d'une place publique et du parvis de l'église de l'Annunciata.

Données de programme – « La feuille de route »

– La place publique dite « Place San Petru »

La surface occupée par la place est d'environ 1 000 m2. Les objectifs d'aménagement définis lors des réunions de concertation sont les suivants.

-Créer un espace de vie dynamique en préservant le calme et la sérénité autour de l'église. Pour cela prévoir un espace tampon entre les deux ambiances

- Prévoir une aire de jeux pour enfants et un espace polyvalent (jeu de boules)
- Mettre en place un couvert végétal bioclimatique qui permette de profiter du soleil en hiver et de s'en protéger en été

Mettre en place une fontaine et son espace adjacent

Permettre l'organisation de manifestations

Le parvis et les abords de l'église Annunciata

Réception par le préfet: 19/09/2022

Publication: 16/09/2022

La surface occupée par l'église et ses abords est d'environ 1 200m2. Les objectifs d'aménagement concernant cette partie sont les suivants :



3 –PLAN DE FINANCEMENT

L'application de cette clé aux montants H.T. des travaux donne la répartition suivante :

ORGANISME	TAUX	ASSIETTE	MONTANT
ETAT D.E.T.R	30% des travaux ce qui équivaut à 27.05 % de l'opération	687 690. € H.T.	206 307 €
COLLECTIVITE TERRITORIALE - Fonds de solidarité territoriale 70% pour un plafond de 500 000 € HT	45,89%	762 690 € H.T.	350 000 €
COMMUNE	27.06%	762 690 € H.T.	206 383 €
TOTAL HT			762 690 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé du Maire, DECIDE :

- D'approuver le programme de travaux décrit ci-dessus
- D'approuver le plan de financement suivant :

Montant hors taxe des travaux : 687 690 euros

Montant hors taxe de l'opération:..... 762 690 euros

CTC (Fonds de solidarité territoriale):..... 45,89% de 762 690 euros : 350 000 euros.

ETAT D.E.T.R : 30% des travaux ce qui équivaut à 27.05 % de l'opération de 687 690.HT : 206 307 euros.

Commune :27.06% de 762 690 euros : 206 383 euros.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Vote : Pour 10 voix - Contre : 0 voix - Abstentions : 4 voix

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002117-20220916-DELIB232022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/09/2022

Publication : 16/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Maire

Jacques NICOLAÏ

